

**DÉCISION N°2022-031 DU 25 JANVIER 2022
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Christophe AMAT, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Jonathan HUMEZ-BOUKHATEM, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le lundi 31 janvier 2022 et le vendredi 4 février 2022 inclus

Le directeur général,


David BARJON